

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-676839

109983

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0000709

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Tazi Hnyine Souad

Date de naissance :

1950

Adresse :

91 Lotissement alayoun

sidi Rahel Chatbi

Tél. : 52969972 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur M. H. SMHRES
Médecine Générale
Jamila 5 Av. Dakhla Rue 50
N° 492 Cité Djemaâ
CASABLANCA

Date de consultation : 24/02/2022

Nom et prénom du malade : SOUAD TAZI HNYINE Age: 1350

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/02/2022	C	1	150,-	INP : 0911AB1STK Docteur M. H. SMIRES Médecine Générale Jamila 5 Av. Dakhla Rue 50 N° 492 Cité Djemaa CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
A R M A C I E C Dr. Othmane BENNOUINA Centre commercial Casaview Maroc Annabat El Beida Nassim Island Casablanca CASA MED TUNISIA	24/02/22	153,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

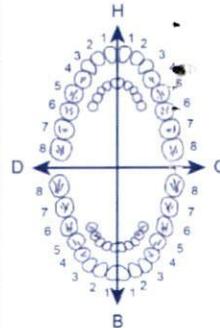
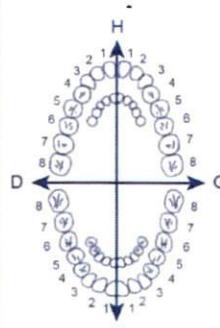
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Mohamed H. SMIRES

Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

Diplômé d'Échographie de la Faculté
de Médecine de Montpellier

492, Bd. DAKHLA - Jamila 5

Cité Djemâa - CASABLANCA

Téléphone : 022 772411

الدكتور محمد حسن اسميرس

خريج كلية الطب ببنانسي

حاصل على دبلوم في التشخيص العلمي

بالصدى من كلية الطب بمونبولي

5, شارع الداخلة جميلة 492

قرية الجماعة - الدار البيضاء

الهاتف : 022 772411

06 73 47 24 14

دار البيضاء، في

Casablanca, le 24/02/2022

55,00 Dhs - Tagħix hnyine sou l-
starmox. Al SV

1/2 Dhs - 1/2 Dhs
30,10 Dhs - Xewx - 100 Dhs

21,80 Dhs - Alip? SV
- Sachet

47,00 Dhs - Supralox SV
- Surface stop

GIK®

500 mg + Caffeine (50 mg)

LOT 216518

EXP 05/23

PPV 21DH80



PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV. :

47,00

Supralox®

Docteur M. H. SMIRES

Médecine Générale

Jamila 5 Av. Dakhla Rue 50

N° 492 Cité Djemâa
CASABLANCA

PHARMACE
Dr. Othmane ENNOMINA
Centre commercial Jannat El Beida
Casablanca
Centre commercial Casablanca
Jannat El Beida
Casablanca

163,90

LOT 192618 UT AV 11/2
PPV 55.00 DH

primés
rables

ratoires \$

33-1000
S. L. R. E. I. M.
G. a. m. e. C
A